

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :		
La certification s'adresse à un public de professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social exerçant des activités orientées vers le tutorat d'apprentis/alternants et qui souhaitent acquérir et valoriser leurs compétences à l'exercice de leur fonction de tuteur-Maître d'apprentissage. Ce référentiel décrit les compétences mises en œuvre pour exercer la mission de tuteur/maître d'apprentissage et sécuriser le parcours de l'apprenti/alternant en établissement sanitaire, social et médico-social privé.		
Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
C1 - Préparer l'arrivée de l'alternant dans l'établissement sanitaire, social ou médico-social avec l'appui des équipes pluridisciplinaires afin d'organiser son parcours professionnel (projet, activités) et de l'introduire auprès des usagers*	C1 - C2 et C6 : Étude de cas Dans le cadre d'une étude de cas présentant le profil d'un établissement et le profil d'un alternant, le candidat doit organiser l'accueil, l'intégration et le parcours professionnel d'un alternant. Il/elle élabore un rétroplanning (accueil et intégration), le plan d'accompagnement ainsi que les outils pour construire le parcours professionnel en établissement Le candidat présente ses productions à un jury lors d'un entretien oral et argumente ses choix. Il est évalué sur : • La pertinence de la planification • La structure et l'adaptation du plan d'accompagnement • La proposition d'un dispositif d'apprentissage en cohérence avec l'organisation de l'établissement • La pertinence des outils mobilisés • Ses capacités de communication (clarté des propos, argumentation, écoute) <u>Préparation de l'étude de cas</u> : 2 heures <u>Présentation devant le jury</u> : 10 minutes <u>Échanges avec le jury</u> : 10 minutes. <u>Lieu de l'évaluation</u> : en centre de formation <u>Évaluateur</u> : jury d'évaluation	L'arrivée de l'alternant est préparée et organisée : • Les missions de tuteur.trice/maître d'apprentissage sont identifiées et maîtrisées. • Le cadre juridique de l'apprentissage (travail des mineurs, travailleurs en situation de handicap...) est connu et appliqué. • Les objectifs de formation sont clairement identifiés avec le centre de formation. • Les risques relatifs aux activités et à l'environnement de travail de l'alternant sont identifiés • Le parcours professionnel est élaboré avec le centre de formation, la direction de l'établissement et/ou des membres de l'équipe pluridisciplinaire le cas échéant. • Le parcours professionnel est cohérent avec le référentiel de formation/certification • Les objectifs et les attendus de l'accompagnement sont expliqués aux équipes pluridisciplinaires de l'établissement • Un plan d'accompagnement est défini avec les équipes pluridisciplinaire (planning prévisionnel d'activités, découverte des différents services, étapes d'accueil et d'intégration, points d'étapes et bilans...). • Les outils d'accompagnement (fiche de suivi, fiche de remédiation, portfolio...) sont connus et intégrés. • Des aménagements pour les alternants en situation de handicap sont mis en œuvre avec le référent handicap du centre de formation et la direction de l'établissement (poste
*bénéficiaires, patients, personnes accompagnées		

		de travail, temps de travail, accès PMR, présence d'un.e interprète...) • L'échéance du contrat d'alternance est communiquée aux équipes pluridisciplinaires et aux usagers.
C2 - Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant à son arrivée en mettant en œuvre un parcours d'observation afin d'appréhender le mode de fonctionnement de l'établissement et du service ainsi que le rythme de vie quotidien des usagers		Les étapes de l'accueil et de l'intégration de l'alternant sont organisées et adaptées : • Les documents d'accueil de l'établissement sont communiqués (organigramme, livret d'accueil, livret d'établissement, règlement intérieur, règlement du CSE, etc...) • Le cas échéant, les EPI (Équipements Protection Individuelle) sont remis • Une visite de l'établissement est réalisée. • Une présentation de l'équipe pluridisciplinaire (direction/chef de service, cadre de santé, partenaires médicaux et paramédicaux, s'il y a lieu...) est réalisée. • Les risques professionnels et les règles de santé, d'hygiène et de sécurité liées à l'établissement sont présentées (DUERP, activités de soins, utilisation des produits et vigilance, gestion du risque infectieux, plan de sécurité des personnes et des locaux, etc...) • Les aménagements éventuels pour les alternants en situation de handicap leur sont présentés et validés par les deux parties. • Le cas échéant, le candidat évalue avec l'alternant en situation de handicap les aménagements adéquats et informe sa direction de leur mise en œuvre • Le rythme de vie des usagers est présenté (activités sociales, éducatives, thérapeutiques, repas, visites, temps d'accompagnement...)
C3. Organiser les activités de l'alternant au sein de l'établissement sanitaire, social et médico-social en proposant des situations d'intervention conformes au référentiel de certification pour garantir sa progression et son autonomie professionnelle dans les domaines technique, comportemental, clinique et relationnel	C3 - C6 <u>Étude de cas</u> Dans le cadre d'une étude de cas présentant les caractéristiques de l'établissement, le profil d'un alternant, le référentiel de formation et le bilan d'évaluation intermédiaire faisant état de manques et de dysfonctionnements, le candidat doit élaborer un plan d'ajustement du parcours professionnel aligné sur les	L'accompagnement du parcours professionnel est organisé, suivi et adapté avec le formateur-référent : • Les objectifs sont explicités et présentés à l'alternant avec le formateur-référent • Les missions confiées à l'alternant favorisent sa progression (savoir-faire techniques, postures professionnelles, prise d'initiatives...)

	objectifs d'apprentissage de l'alternant et les attendus de l'établissement Le candidat présente sa production à un jury lors d'un entretien oral et argumente les ajustements définis. Il est évalué sur : • Sa capacité d'analyse • L'utilisation des méthodes et outils de suivi • L'identification des axes d'amélioration • La pertinence des solutions proposées • La prise en compte de l'ensemble des interlocuteurs (OF, services de l'établissement, alternant) • La proposition d'un dispositif d'ajustement en cohérence avec les objectifs d'apprentissage • Ses capacités de communication (clarté des propos, argumentation, écoute) <u>Préparation de l'étude de cas</u> : 2 heures <u>Présentation devant le jury</u> : 10 minutes <u>Échanges avec le jury</u> : 10 minutes. <u>Lieu de l'évaluation</u> : en centre de formation <u>Évaluateur</u> : jury d'évaluation	• Les situations professionnelles confiées à l'alternant sont variées en fonction du champs sanitaire social et médico-social et du cadre réglementaire (par exemple : accompagnement des usagers et de leur famille, organisation et gestion des activités de l'établissement, actes de soin techniques et du quotidien, production d'écrits professionnels, transmissions situationnelles écrites et/ou orale...) • Les situations de travail sont aménagées pour les alternants en situation de handicap. • Les résultats de l'alternant sont analysés au moyen des outils de suivi (grille d'observation, grille d'évaluation...) • La progression des apprentissages est partagée avec le formateur-référent (échanges téléphoniques, rencontres dans l'établissement ou en centre de formation) • Le cas échéant, des propositions d'ajustement du parcours professionnel sont proposées si les conditions opérationnelles sont entravées (gestion de l'absentéisme, gestion de la violence avec les publics accompagnés, surcharge de travail...) • Le cas échéant, les écarts entre les objectifs fixés et les tâches réalisées sont identifiés et ajustés
C4. Accompagner la progression de l'alternant en lui transmettant les bonnes pratiques du secteur sanitaire, social et médico-social (approche pluridisciplinaire, relation à l'autre, posture clinique, maintien d'une distance professionnelle, esprit critique) afin de s'assurer d'une approche adéquate au contexte professionnel.		L'accompagnement sur le terrain favorise l'ancrage des compétences de l'alternant : • Les consignes de travail et les gestes professionnels sont expliqués • Les principes généraux de prévention en matière de santé, hygiène, sécurité et protection de l'environnement sont transmis • La déontologie du métier et les valeurs inhérentes à la profession sont explicitées (secret partagé/confidentialité, intégrité, respect...) • Des techniques d'observation in situ sont mises en œuvre pour évaluer les pratiques professionnelles, le comportement et les interactions de l'alternant. • La nature et les origines des difficultés d'apprentissage sont identifiées.

	C4 - C6 Cas pratique Dans le cadre d'une étude de cas portant sur une situation professionnelle « cœur de métier » de son choix et issue de la pratique de son métier, le candidat doit transmettre une consigne de travail incluant gestes techniques et postures associés pour réaliser une tâche professionnelle. Le candidat présente sa situation professionnelle à un jury lors d'un entretien oral et argumente ses bonnes pratiques professionnelles. Il est évalué sur : • La description de l'analyse de la situation (posture, réalisation...) • Ses capacités à exploiter la situation professionnelle pour transmettre les bonnes pratiques et postures à l'alternant • La clarté des consignes • La démonstration des bons gestes techniques et postures professionnelles • La prise en compte des principes généraux du secteur sanitaire, social et médico-social (risques, déontologie, éthique) • Sa capacité de reformulation si la consigne n'est pas comprise • La prise en compte des acquis dans les documents de suivi • Ses capacités de communication (clarté des propos, argumentation, écoute) <u>Préparation du cas pratique</u> : 2 heures <u>Présentation devant le jury</u> : 10 minutes <u>Échanges avec le jury</u> : 10 minutes. <u>Lieu de l'évaluation</u> : en centre de formation <u>Évaluateur</u> : jury d'évaluation	• Les difficultés d'apprentissage sont remédiées dans la limite du périmètre de responsabilité, le cas échéant le candidat oriente l'alternant vers les bons interlocuteurs. • L'attitude du candidat est facilitante et favorise la relation et la cohésion avec l'alternant • La progression professionnelle de l'alternant est formalisée dans les documents de suivi • Les principes de l'autodétermination de l'usager, le pouvoir d'agir de l'usager, la bientraitance sont expliqués et vérifiés dans la pratique (posture professionnelle adaptée, situations d'intervention proposées à l'usager...)
C5 - Évaluer l'alternant sur ses compétences d'accompagnement, de soin, son approche clinique et sa capacité de distanciation par rapport aux situations rencontrées en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le centre de formation afin d'apprécier ses acquis et l'atteinte de ses objectifs tout au long de son parcours	C5. Questionnaire à visée professionnelle Le candidat répond aux différentes questions posées portant sur sa maîtrise professionnelle en matière d'évaluation des acquis des apprentissage en situation de travail. <u>Durée</u> : 15 à 20 minutes	Le dispositif d'évaluation des compétences est correctement mis en œuvre : • Une pré-évaluation est organisée entre le candidat et les équipes pluridisciplinaires • L'auto-évaluation par l'alternant sur ses pratiques est favorisée • Les outils d'évaluation et d'auto-évaluation sont identifiés et collectés auprès des bons interlocuteurs.

	<u>Lieu d'évaluation</u> : en centre de formation <u>Évaluateur</u> : correction manuelle et/ou automatique par une plateforme dédiée du centre de formation	• Les situations d'évaluation sont adaptées et propices aux objectifs à atteindre et aux attendus des référentiels de formation et/ou de certification. • Les temps d'évaluation et de restitution des attendus sont planifiés • Les outils d'évaluation sont correctement complétés (objectivité de l'évaluation, appréciation factuelle, maîtrise des critères, appréciations proposition d'axes d'amélioration...) • La restitution des résultats aux évaluations permet à l'apprenti/alternant de repérer ses acquis et ses marges de progrès. • Les résultats de l'évaluation sont partagés avec le formateur référent.
C6 - Communiquer sur le suivi et les besoins d'apprentissages/réalisations auprès des parties prenantes impliquées telles que les équipes pluridisciplinaires, l'équipe pédagogique et les partenaires institutionnels, ainsi que l'alternant afin de favoriser des relations fluides et un partage d'informations efficace		La communication est efficiente et efficace : • Le suivi des apprentissages et les réalisations de l'alternant sont partagés avec les parties prenantes (centre de formation, équipes de l'établissement et l'intéressé) • Les informations communiquées (objectifs, bilan intermédiaire, évaluation) sont concises, compréhensibles et claires • Les moyens de communication choisis sont adaptés à la situation (email, courrier postal, téléphone, face-à-face) • La communication est adaptée à l'interlocuteur (langage, écoute, débit ...) • Les principes de diversité et d'inclusion sont pris en compte dans la communication avec l'alternant (handicap, non-discrimination...)